

**LAIT.
L'EUROPE EST VACHE
AVEC L'AFRIQUE**



**CONTRE LA FAIM
ET LA PAUVRETÉ
DÉFENDONS
L'AGRICULTURE
FAMILIALE**



DOSSIER DE PRESSE

**Comité Français pour la Solidarité Internationale - Contact : Solenn Manivet. 32
rue Le Peletier – 75009 Paris – Tél. : 01 44 83 88 50 – Fax : 01 44 83 88 79**



6 MILLIONS D'ENFANTS MEURENT DE FAIM CHAQUE ANNÉE !

Chaque être humain a le droit à une nourriture saine et suffisante. Pourtant aujourd'hui encore, ce droit à l'alimentation inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est massivement violé.

Le libre-échange progresse...

En 1996, lors du Sommet Mondial de l'Alimentation, la communauté internationale s'était engagée à réduire de moitié le nombre de victimes de la faim dans le monde. Un an plus tôt, cette même communauté internationale créait l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont le but est de « favoriser la liberté des échanges afin que le monde soit plus prospère¹ ». En 2001, les Etats membres de l'OMC ont adopté la déclaration de Doha pour le développement qui assure que « le commerce international peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement économique et la réduction de la pauvreté »². Où en est-on 10 ans après la création de l'OMC ?

...la faim progresse aussi !

De 1970 à 1995, le nombre de personnes souffrant de la faim est passé de 918 à 780 millions de personnes. Depuis la création de l'OMC, qui n'est évidemment pas seule responsable, la FAO³ constate que la faim a repris sa progression. Elle touche aujourd'hui 852 millions de personnes et tue 6 millions d'enfants.

Paradoxalement, la faim frappe d'abord ceux dont le métier est de produire de la nourriture. Sur 5 victimes de la faim, 4 sont des paysans et leur famille, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Comment en serait-il autrement ? 44 % de la population active mondiale travaille dans l'agriculture. Au Burkina Faso, ce chiffre atteint 85 %. Or, la libéralisation du commerce international met en concurrence 1 milliard d'agriculteurs familiaux des pays du Sud qui travaillent à la main un petit lopin de terre, avec 30 millions des pays riches possédant un tracteur.⁴

Défendons l'agriculture familiale

Si le commerce international peut contribuer au développement des pays du Sud, le libre-échange n'est pas une potion magique capable d'éradiquer la faim et la pauvreté. Pour ce faire, il est prioritaire de protéger et de soutenir les agricultures familiales du Sud. Les Droits de l'Homme doivent primer sur les règles du commerce international.

Pourtant, les pays riches s'obstinent. L'Union européenne pousse les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) à conclure avec elle des accords de libre-échange appelés Accords de partenariat économique (APE). Lucides, les organisations paysannes ouest africaines ont qualifié ces APE « d'accords de pauvreté économique » !

¹ Extrait de la présentation de l'OMC sur www.wto.org

² Document WT/MIN(01)/DEC/1, 20 novembre 2001, §2

³ L'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

⁴ N'oublions pas cependant qu'au niveau national, il y a aussi des paysans riches dans les pays pauvres (Brésil, Thaïlande etc.)

& des paysans pauvres dans les pays riches.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne et du ministère français des Affaires étrangères. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du collectif ALIMENTERRE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne ou du ministère des Affaires Etrangères français.



LAIT : LA PAC FOLLE!

Grâce à la Politique agricole commune (PAC), l'Union européenne a progressivement atteint l'autosuffisance alimentaire. La PAC est fondée sur la protection et l'aide à l'agriculture européenne. Celle-ci étant désormais excédentaire, la PAC doit être réformée comme le montre l'exemple du lait.

Le soutien à la filière lait dans l'Union européenne coûte directement 2,5 milliards d'Euros par an aux citoyens européens. Une politique agricole européenne poursuivant des objectifs de qualité des aliments, de préservation de l'environnement, de maintien d'une agriculture familiale répartie sur l'ensemble du territoire et ayant pour vocation de nourrir son territoire est légitime. Mais le système actuel ne répond pas à ces objectifs :

- ✓ depuis 1995, l'Union européenne (15 états membres) a perdu la moitié de ses producteurs laitiers, soit au moins 400 000 emplois ! En France, leur nombre est passé de 158 000 en 1995 à 107 000 en 2004 ;
- ✓ parallèlement, le niveau de production de lait est en hausse (les exploitations qui restent en activité produisent davantage) dans la limite d'un quota fixé chaque année pour limiter la surproduction. Avec une production de 114 millions de tonnes en 2004, l'Union européenne à 15 reste largement excédentaire : elle produit 110 % de sa consommation. Les excédents sont exportés vers des marchés tiers à l'aide de subventions (directes ou indirectes). Grâce à cela, l'Union européenne est le premier exportateur mondial de lait en poudre avec 40 % de part de marché. Ces exportations viennent dans certains cas concurrencer de façon déloyale la production locale. Ainsi, en 2004, l'Union européenne a exporté 291 000 tonnes de lait vers l'Afrique subsaharienne.

Ces exportations sont illégitimes car le lait est commercialisé à un prix inférieur aux coûts de production.

Contrairement aux déclarations de l'Union européenne, ces pratiques ne sont pas en voie de disparition. En effet :

- ✓ Les restitutions à l'exportation qui comblaient la différence entre prix européen et prix mondial sont bel et bien en cours de suppression (sous les contraintes de l'OMC). Mais si les aides directes, trop visibles, sont appelées à disparaître, des formes plus discrètes subsistent. C'est le cas des aides dites « découplées » qui sont versées à une exploitation agricole sans être liées à une obligation de production.
- ✓ Le niveau des quotas de production laitière de l'Union européenne est en augmentation de 0,5 % par an entre 2007 et 2010. Alors que le régime est largement excédentaire, on peut s'interroger sur l'utilité de cette augmentation supplémentaire !



L'EUROPE AUX PAYSANS DU SUD : FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !

Alors que la Politique agricole commune fondée sur la protection du marché intérieur et l'aide aux paysans a permis de développer l'agriculture européenne, l'Union européenne réduit drastiquement son aide aux agricultures du Sud et pousse les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) à supprimer leurs protections vis-à-vis des produits européens pour leur bien... L'Europe est vache avec l'Afrique ! Comment, dans ces conditions, l'Afrique pourra-t-elle développer sa production laitière.⁵

Effondrement de l'aide européenne à l'agriculture des pays du Sud

Ce phénomène touche tous les bailleurs de fonds : « Alors que la plupart des donateurs et des pays en développement réorientent leurs politiques de développement pour privilégier la lutte contre la pauvreté, on pourrait s'attendre à ce que les investissements et l'aide extérieure soient concentrés sur les pays les plus pauvres et sur l'agriculture et les autres activités rurales. Cela n'est pas le cas. Par exemple, entre 1988 et 1998, l'aide à l'agriculture a chuté de près des deux tiers en termes réels »⁶. Concernant la part de l'Union européenne, la part de son aide au développement consacrée à l'agriculture est passée de 25 % à 6 % entre 1980 et 2000.⁷

Pressions pour que les pays ACP ouvrent leurs marchés aux produits européens

La coopération entre l'Union européenne et les pays ACP est définie dans le cadre d'accords (Accords de Lomé avant 2000, accord de Cotonou depuis 2000). L'accord de Cotonou qui comporte un volet aide au développement et un volet commercial introduit un changement majeur, le principe de réciprocité : les accords de Lomé prévoyaient un système de préférences commerciales non réciproques : pratiquement, la majorité des produits ACP pouvaient entrer librement sur le marché européen. En revanche, les pays ACP appliquaient aux importations européennes le même traitement qu'aux importations des autres pays du monde ; l'accord de Cotonou veut mettre en place, via les Accords de partenariat économique (APE) un système de préférences commerciales réciproques : les ACP devront ouvrir leurs marchés aux produits européens. Il s'agit donc de créer des zones de libre échange entre l'Union européenne et les ACP.

Les APE sont négociés entre l'UE et les ACP regroupés en 7 nouveaux blocs commerciaux (4 pour l'Afrique, 1 pour les Caraïbes et 1 pour le Pacifique). La réciprocité doit couvrir une part « substantielle » des échanges commerciaux entre l'UE et chacune des 6 régions. Cette ouverture peut être asymétrique. Un des scénarios évoqués prévoit une ouverture à 100 % du marché européen et à 80 % des marchés des 6 régions ACP. Ces accords doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2008 et leur mise en œuvre progressive s'étaler en principe sur 12 ans. 2006 est donc une année déterminante dans les négociations.

⁵ Les responsabilités européennes n'exonèrent en rien les responsabilités de nombre de pays ACP qui ne font pas de l'agriculture une priorité et ne sont pas à l'écoute de leur paysannerie.

⁶ FIDA Rapport 2001 sur la pauvreté rurale – p 237

⁷ OCDE, Aide à l'agriculture – décembre 2001



APE : ACCORDS DE PARTENARIAT OU DE PAUPÉRISATION ÉCONOMIQUE ?

Les APE suscitent un certain nombre d'inquiétudes :

- des inquiétudes quant à la pertinence du postulat de base : la libéralisation des échanges contribue « forcément » à l'éradication de la pauvreté. Or, 10 ans après la création de l'OMC, on est très loin du compte. Pourquoi les APE feraient-ils mieux ?
- des inquiétudes concernant la possibilité, pour les ACP, de constituer de nouveaux ensembles économiques régionaux tout en négociant la création d'une zone de libre échange entre chaque ensemble régional et l'UE. Les APE se négocient entre une Union européenne qui a près de 50 ans d'existence et 6 unions régionales virtuelles !
- des inquiétudes concernant la capacité des pays ACP à trouver des moyens compensant les pertes de recettes douanières. Or celles-ci représentent une part importante de leurs budgets et servent à financer les dépenses publiques dans les domaines de la santé ou de l'éducation par exemple ;
- des inquiétudes concernant la capacité des ACP de profiter du libre accès au marché européen sans politique de renforcement de leur secteur productif et face aux difficultés d'infrastructures ou de mise en œuvre des exigences des normes phytosanitaires européennes ;
- des inquiétudes concernant la volonté de l'Union européenne de dégager des moyens financiers supplémentaires suffisants pour que les APE bénéficient effectivement au développement des ACP. Sans développement de l'aide, comment espérer développer l'agriculture ?
- des inquiétudes enfin concernant la volonté de l'Union européenne de mettre un terme à toutes les formes, directes ou indirectes, de soutien aux exportations de produits agricoles. Ces exportations européennes de denrées vendues à un prix inférieur à leurs coûts de production concurrencent souvent de manière déloyale les productions locales des pays ACP ; Et malgré cela, l'Union européenne pousse les ACP à supprimer leurs protections vis-à-vis des produits européens.

Bien entendu, les ACP ne sont pas contraints à signer les APE. Mais, dans ce cas, certains perdront l'avantage commercial de pouvoir exporter sans entrave sur le marché européen. Or, l'Europe est souvent le premier débouché des produits ACP. D'autre part, l'aide européenne au développement sera-t-elle aussi généreuse avec les ACP non signataires ? Cela explique pourquoi tous les ACP négocient mais sans enthousiasme...

L'Europe était-elle obligée de renoncer à accorder des préférences commerciales non réciproques ? Il est vrai qu'elles sont contraires aux règles de l'OMC : pour respecter la clause de la nation la plus favorisée, tous les avantages accordés aux ACP auraient du être appliqués à tous les pays en voie de développement. Pourtant, comme par le passé, il aurait été possible de négocier une nouvelle dérogation. A présent que les négociations sont lancées, il faut soutenir les pays ACP et leurs sociétés civiles afin de défendre leurs intérêts (limiter l'ouverture de leurs marchés, mise en œuvre de l'accord sur une durée plus longue et de manière plus progressive etc.)

Sur les APE, pour connaître la position de Coordination Sud, la plate-forme des ONG françaises : www.cfsi.asso.fr



LA PRODUCTION LAITIÈRE EN AFRIQUE : UN SECTEUR D'AVENIR

Le lait est un produit traditionnel dans toute une partie de l'Afrique et, en particulier dans la zone sahélienne. Aidée et protégée, la filière lait peut se développer. Ainsi, elle serait en mesure d'améliorer l'autosuffisance alimentaire et de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale en créant des emplois rémunérateurs.

En Mauritanie, le lait local a le vent en poupe !

La laiterie TIVISKI a été créée en 1989 par Mme Arahamane, avec l'appui de l'Agence Française de Développement, dans les environs de Nouakchott. En un peu plus de dix ans, elle a acquis la confiance des producteurs et des consommateurs. Elle collecte actuellement 20 000 litres de lait par jour dans un rayon de 300 km autour de la capitale. Elle fournit un revenu régulier et satisfaisant à un millier de familles, et des produits de qualité aux consommateurs urbains ! Son offre est composée de quatorze produits à base de lait de chamelle ainsi que de lait de vache et de chèvre. La laiterie fournit aussi des soins vétérinaires, des vaccins, des aliments pour bétail à crédit ainsi que des formations sur l'hygiène de la traite.

Mali : Danaya Nono, « le lait qui inspire confiance »

Fondé avec l'appui d'une ONG française, le CIDR, le réseau de laiteries Danaya Nono a été créé en 1990 à Koutiala, au Mali, afin d'améliorer et de sécuriser les revenus des petits éleveurs ruraux. Il assure la collecte du lait auprès de petits éleveurs et la transformation en produits adaptés au goût des consommateurs locaux. 5 laiteries fonctionnent aujourd'hui. Chacune s'approvisionne auprès d'une dizaine de groupements d'éleveurs. La collecte atteint 300 000 litres de lait par an auprès de plus de 500 producteurs. Le plus dur reste d'affronter la concurrence du lait en poudre importé qui inonde le marché. Pour se développer, Danaya Nono met l'accent sur l'hygiène et la qualité. Il s'adapte également au marché en diversifiant sa gamme de produits.

Au Kenya, le soutien aux petits producteurs a permis l'autosuffisance

Le Kenya, avec une production annuelle moyenne de plus de 2,9 millions de tonnes est largement autosuffisant. 80 % la production est assurée par des petits éleveurs et l'industrie laitière kenyane est une des plus développée d'Afrique subsaharienne.

Ce succès s'explique par une importante politique nationale de soutien à la filière lait. Celle-ci inclue notamment :

- l'établissement d'un organe de régulation, le Kenya Dairy Board, dont la mission principale est d'organiser, de réguler et de développer la filière laitière nationale ;
- un contrôle strict du niveau des importations grâce à un tarif douanier de 60%. Celles-ci s'élèvent à moins de 12 000 tonnes pour l'année 2004 selon la FAO ;
- des politiques d'aide et de formation pour les éleveurs (soutien aux investissements, amélioration de l'hygiène, formation sur la conduite d'élevage, établissement de normes et standards de qualité, etc.).



LA PRODUCTION LAITIÈRE AU MALI : UN POTENTIEL LARGEMENT INEXPLOITÉ

Le cheptel malien est un des plus importants d'Afrique. Il compte aujourd'hui près de 7 millions de bovins et permet de produire environ 600 000 tonnes de lait par an. Avec quelques améliorations zootechniques simples, il serait possible d'augmenter cette production assez facilement.

Les maliens consomment de nombreux produits laitiers même si leurs achats sont limités par leur faible revenu financier. Cependant la demande augmente avec le développement urbain.

La production laitière tout comme la consommation sont dynamiques au Mali, mais n'arrivent pas toujours à se rencontrer faute d'un circuit de collecte et de distribution suffisamment développé. En effet, le lait étant un produit fortement périssable même transformé, le lait local n'arrive au consommateur ni en quantité ni en qualité satisfaisante. Lorsqu'il y parvient, son prix est souvent supérieur aux produits à base de lait en poudre importés.

En effet, le Mali a abondamment recours aux produits importés qui représentent entre 50% et 80% de la consommation, selon les estimations. Ainsi pour l'année 2003, les importations de produits laitiers ont coûté 7,98 milliards de Fcfa soit un peu plus de 12 millions d'euros selon les statistiques maliennes. Il s'agit d'une coûteuse solution de facilité. Investir dans le développement de la filière « lait » au Mali permettrait de réduire à la fois la pauvreté rurale et la facture des importations.

ONG et organisations paysannes maliennes se mobilisent

Aidés par des ONG, les éleveurs se mobilisent pour collecter, transformer et commercialiser leur lait. Ainsi, ils prennent eux-mêmes en charge l'approvisionnement des villes secondaires en produits laitiers locaux de qualité et compétitifs par rapport aux importations, à travers la création de centres de collectes et de mini laiteries artisanales. Certains adhèrent à des organisations d'éleveurs pour que leur voix porte mieux et que les dirigeants politiques les entendent.

Pour se développer la filière laitière malienne a d'abord besoin d'un plus grand soutien au niveau national. En effet, les quelques initiatives prises depuis plus de 20 ans n'ont jamais réussi à atteindre leur double objectif : assurer l'approvisionnement en lait des populations urbaines à un prix raisonnable et développer la filière laitière locale pour lutter contre la pauvreté rurale.

Cependant, un meilleur appui du gouvernement malien ne suffira pas car la filière est confrontée à un contexte international défavorable : elle est soumise à la concurrence déloyale d'importations subventionnées provenant principalement d'Europe sans pouvoir se protéger par des tarifs douaniers adéquats.



Modibo Diarra : un éleveur malien face à la concurrence du lait en poudre européen

Modibo Diarra est propriétaire, depuis 1987, d'un vaste domaine d'une dizaine d'hectares à une trentaine de kilomètres de Bamako. Cet ancien enseignant est aujourd'hui un éleveur moderne. Il préside la Fédération des associations de producteurs laitiers de Djitoumou et environs. Sur sa ferme, les maisons d'habitation côtoient les magasins de stockage de l'aliment du bétail. Faute de pâturages à proximité immédiate, Modibo Diarra mélange le son de mil à la farine issue des racines et des graines d'un arbre local (le néré) avec de l'eau. Une recette maison qui, selon l'éleveur, donne un goût particulier au lait. Plus loin, des maisonnettes en banco et aux toits en tôle tiennent lieu de poulaillers et d'abris aux petits ruminants. Deux forages approvisionnent en eau les animaux dont s'occupent ses trois employés. Modibo Diarra, qui possède un troupeau d'une cinquantaine de têtes, parie sur l'élevage intensif : *"Mes vaches sont pour la plupart le fruit de croisements entre les races locales et la race française montbéliarde"*. L'éleveur produit désormais chaque année 18 000 litres de lait, trois à cinq fois plus, d'après lui, que s'il ne possédait que des vaches de races locales. Il produit cependant actuellement à perte : *"Le coût de production du litre de lait s'élève en ce moment à 350 Fcfa (0,5 €). Je vends ce litre à 250 Fcfa (moins de 0,4 €)."*

Impitoyable concurrence du lait importé

Pas facile, car, explique Modibo Diarra, la concurrence des produits laitiers importés est impitoyable. Moins cher que le lait produit localement, le lait en poudre importé domine le marché. Un sachet de 500 g de Vivalait, par exemple, peut donner 5 litres de lait et coûte 1 200 Fcfa (1,8 €) alors que le litre de lait frais produit par les fermes se vend entre 350 et 400 Fcfa à Bamako. *"On peut vendre moins cher le lait en poudre parce que ce n'est qu'un sous-produit du lait entier. La plupart des laits qui nous arrivent d'Europe sont en plus subventionnés"*, regrette l'éleveur. Une différence de prix suffisante, en tout cas, pour attirer les consommateurs vers le lait en poudre. Même les unités de transformation ne résistent pas à la tentation du prix bas. Malilait, qui fabrique du lait pasteurisé, lait caillé, yaourt, etc. a certes acheté en 2005, près de 1,2 million de litres de lait frais aux producteurs locaux, mais travaille essentiellement avec du lait en poudre. Quant à la Générale alimentaire malienne (GAM) et la filiale locale de Yoplait, elles n'utilisent que le lait en poudre. La GAM n'achète pas de lait frais, car elle ne dispose pas d'installations pour le conserver. Il en est de même pour les 150 petites unités artisanales de production que compte la capitale malienne.

Paradoxe laitier malien

Modibo Diarra reste pourtant persuadé que la production laitière pourrait devenir au Mali un puissant pôle de développement. Le pays détient en effet le plus grand cheptel d'Afrique de l'Ouest mais il ne produit pas suffisamment de lait pour sa consommation. Un seul éleveur peut posséder ici plus de 300 têtes avec des vaches qui donnent à peine 1 litre de lait par jour. *"Beaucoup de nos éleveurs ne comprennent pas qu'il vaut mieux posséder un petit nombre de vaches bien entretenues, plutôt que d'avoir un grand troupeau laissé en brousse à la merci des fauves et des parasites"*, regrette Modibo Diarra. Il reconnaît aussi volontiers les problèmes d'hygiène : les bouviers traitent les vaches sans se laver les mains, et ne sont donc pas à l'abri de maladies comme la brucellose, la tuberculose, la péripneumonie contagieuse bovine et la fièvre aphteuse. Cependant, d'après lui, certaines réserves formulées contre le lait local seraient *"le fait de la propagande des multinationales qui contrôlent le marché"*. *"Le lait caillé est une tradition alimentaire de chez nous. Or les Européens ont beaucoup de réserves contre ça."* Face à ces difficultés, les producteurs de lait de la périphérie de Bamako ont créé en janvier 1998 la Fédération des associations de producteurs laitiers de Djitoumou et environs. *"Un agro pasteur est un entrepreneur, sans une formation adéquate, il ne sera jamais apte à bien gérer ses affaires"*, explique Modibo Diarra, son président. Constituée de 4 associations, cette structure regroupe 162 adhérents et s'est donnée comme objectif principal de renforcer les capacités de promotion et de gestion des éleveurs par la formation. *Source : article de Bréhima Touré, Syfia, pour le collectif ALIMENT TERRE*



LAIT : L'EUROPE EST VACHE AVEC L'AFRIQUE !

UNE CAMPAGNE POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Peu aidés par leurs gouvernements ni par l'aide internationale au développement, les producteurs africains de lait sont généralement dans l'incapacité d'investir afin de répondre aux besoins croissants des consommateurs. En outre, ils sont souvent livrés à la concurrence déloyale des importations de lait que l'Europe écoule à coup de subventions.

C'est la raison pour laquelle la campagne « Lait : l'Europe est vache avec l'Afrique » demande le respect du principe de souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire, c'est le droit pour un pays ou un groupe de pays de mener une politique agricole et alimentaire adaptée à ses besoins, sans dommages pour les pays tiers. Ces politiques doivent bien entendu être menées de manière à préserver l'emploi agricole. Elles doivent également garantir un accès de tous aux moyens de production et préserver l'environnement. Cela implique donc de pouvoir se protéger des importations qui concurrencent la production locale.

C'est pourquoi, le Collectif **ALIMENTERRE** regroupant le CFSI, SOS Faim Belgique et SOS Faim Luxembourg, lancera le 10 octobre, une campagne de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique autour d'une pétition demandant à la Commission européenne ainsi qu'aux gouvernements français, belge et luxembourgeois :

- l'arrêt de toutes les formes directes et indirectes d'aide à l'exportation des produits agricoles ainsi que l'élimination des excédents par la mise en place de mesures de maîtrise de l'offre en adéquation avec la demande ;
- la reconnaissance et le respect du principe de souveraineté alimentaire. Cela signifie notamment que chaque pays africain doit pouvoir protéger son agriculture. Ce principe doit être pris en compte dans le cadre des négociations en cours d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ;
- l'augmentation de l'aide de l'Union européenne et des Etats membres en faveur de l'agriculture des pays ACP et, en particulier, des agriculteurs familiaux. Les projets financés doivent associer de manière effective les bénéficiaires et leurs représentants.



OCTOBRE 2006 : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DANS TOUTE LA FRANCE

Des événements de lancement de la campagne seront organisés dans 12 régions françaises. Ils auront pour but de sensibiliser le grand public pour l'inciter à se mobiliser autour de la pétition. Des actions similaires se dérouleront en Belgique et au Luxembourg.

En Ile de France

A Paris

> Le 10 octobre, le collectif ALIMENTERRE invite les journalistes à une conférence de presse pour le lancement de la campagne. Des responsables d'associations et d'organisations paysannes camerounaises, sénégalaises et maliennes apporteront leur témoignage.

> **Le week-end des 14 et 15 octobre**, ALIMENTERRE investit la **Cité des Sciences et présente au grand public une grande exposition** « ALIMENTERRE, des paysans contre la faim » dans le monde et pour la souveraineté alimentaire. Les visiteurs pourront également se restaurer dans l'espace « cuisines du monde ».

> Tout au long de l'année, l'association Starting-Block intervient dans les collèges et lycées et mobilise les étudiants autour des « repas insolents », animations gustatives et participatives sur le thème des rapports Nord-Sud.

Pour en savoir plus : Comité Français pour la Solidarité Internationale

A Rambouillet

> Le 8 octobre, la Bergerie Nationale de Rambouillet accueille petits et grands autour d'animations liées à la découverte de l'alimentation au Nord et au Sud, la pratique des cuisines du monde, la transformation des produits agricoles (en particulier le lait), la traite des vaches et des chèvres de la ferme pédagogique. Avec la participation d'associations et producteurs, un marché alimentaire et solidaire est proposé et incite les visiteurs à l'échange avec les différents exposants.

Pour en savoir plus : Bergerie Nationale de Rambouillet

En Auvergne

> A Clermont-Ferrand, le dimanche 15 octobre, un espace d'animation est proposé. Le collectif convie le grand public dans le Village ALIMENTERRE et solidaire autour d'une yourte mongole (jeux, cuisines du monde, rencontre avec des éleveurs, conférence-débat, etc.).

> La mobilisation se poursuit dans la région en octobre et jusqu'en décembre avec des visites de fermes, des ateliers cuisines, des animations scolaires et des débats.

Pour en savoir plus : Association ANIS étoilé

En Rhône-Alpes

> Le 14 octobre, les Lyonnais pourront venir découvrir la campagne sur le marché alimentaire et solidaire.

> En octobre, le collectif interviendra en milieu scolaire pour sensibiliser lycéens et étudiants.

Pour en savoir plus : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière

En Franche-Comté

> Le 21 octobre, à Besançon, grand marché alimentaire et solidaire avec des produits fermiers du terroir, de l'agriculture biologique et du commerce équitable, des cuisines du monde, des animations artistiques, etc. en présence d'un partenaire du Sud.

> En octobre et toute l'année : repas bio et équitables, interventions en milieu scolaire (collèges et lycées), et conférences.

Pour en savoir plus : RECIDEV

En Nord-Pas-de-Calais

> Le 7 octobre, à Lille, grand marché alimentaire et solidaire avec la participation de la troupe de théâtre de rue « Tambours Battants » et le même jour : marché à Boulogne sur Mer.

> En octobre : animations scolaires et extra-scolaires, projections, café littéraire, expositions, conférences-débats et repas équitables dans des restaurants de Lille.

Pour en savoir plus : Cap Humanitaire

En Limousin

> Le 14 octobre, marché alimentaire et solidaire proposant des stands d'information, des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture paysanne et biologique, des cuisines du sud, etc..

> En octobre : animations scolaires et présentation de l'exposition dans les lycées agricoles de la région.

Pour en savoir plus : Maison des Droits de l'Homme

Et encore beaucoup d'autres animations dans les Pays de la Loire, en Poitou-Charentes, en Bretagne, en Aquitaine, en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur...

à découvrir sur www.cfsi.asso.fr



4 PARTENAIRES DU SUD VIENNENT TÉMOIGNER DE LEUR EXPÉRIENCE

Nicolas Abade Meva'a, conseiller au bureau exécutif de l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC)

Nicolas Abade Meva'a est chargé des affaires paysannes à l'ACDIC. Son implication dans la lutte contre la pauvreté au Cameroun, particulièrement dans la région de l'Est, importante région d'élevage, l'a amené à s'intéresser de près aux défis du développement de la filière laitière camerounaise. En juin, l'ACDIC a lancé une campagne en faveur de la souveraineté alimentaire au Cameroun, qui cible notamment les APE et est menée en lien avec notre campagne. En partenariat avec le collectif ALIMENTERRE et des organisations polonaises, elle organisera un séminaire international sur l'agriculture familiale fin novembre au Cameroun.

Modibo Diarra, éleveur et président de la Fédération des associations de producteurs laitiers de Djitoumou et environs au Mali

Avec 162 adhérents, la fédération des associations de producteurs laitiers de Djitoumou et environ contribue à l'organisation de la filière "lait" au Mali et à la modernisation des pratiques d'élevage. La recherche de solution aux difficultés de transformation et d'écoulement de leur production a conduit Modibo Diarra et une cinquantaine d'autres éleveurs à créer, en 97, la Société des Laiteries du Mali (SOLAIMA) avec pour objectif de fournir 10 000 litres de lait par jour à Bamako et de mettre en place un réseau de laiteries dans les différentes provinces du Mali. Mais il n'est pas facile de développer la production laitière malienne face à la concurrence de la poudre de lait importée d'Europe.

Thiayédia Ndiaye, président de la coopérative laitière CIPPAM au Sénégal

Thiayédia Ndiaye est Secrétaire général de l'Association pour le développement de Yang yang et Dodji (ADYD) qui a créé cette laiterie. Il est également secrétaire adjoint de la Fédération nationale de la filière lait local au Sénégal (FENAFILS). De part sa connaissance du milieu de l'élevage et du pastoralisme, il a participé à de nombreux projets impliquant l'Etat et la recherche. Il demande à l'Etat et aux bailleurs de fonds internationaux un véritable soutien en faveur des éleveurs et des transformateurs de la filière pour développer la production laitière au Sénégal.

Alzakhgui Gantulga, assistant technique produits laitiers (Agronomes et vétérinaires sans frontières-Mongolie)

La Mongolie étant un pays à forte tradition d'élevage. Alzakhgui est venu à plusieurs reprises se former en France aux techniques de fabrication de fromage. Pour AVSF, il participe à la formation des éleveurs à la fabrication de beurre et à la mise en place d'une mini laiterie en milieu rural. Ces actions ont pour objectifs de fournir de nouveaux débouchés aux éleveurs. L'ambition d'Alzakhgui serait plus tard de monter sa propre laiterie en Mongolie et de fabriquer du fromage à partir de lait produit localement. Mais les importations de fromage européen ne lui facilitent pas la tâche !



VOS CONTACTS EN RÉGION :

- Aquitaine - RADSI - www.rads.org
Château Bonnefond (Bat A37) - Entrée DAI - 351, cours de la Libération - 33405 Talence Cedex
Contact : Tiphaine Ardouin - tél. : 05 40 00 34 71 - fax : 05 40 00 29 39
Mail : secretariat@rads.u-bordeaux.fr
- Auvergne - ANIS Etoilé
2, impasse de la Condamine - 63000 Clermont-Ferrand
Contact : Nathalie Grégoris/ Céline Porcheron - tél. : 04 73 70 79 24 - fax : 04 73 70 79 24
Mail : nathalie.gregoris@wanadoo.fr
- Bretagne - Lorient - CRISLA
1, avenue de la Marne - 56100 Lorient
Contact : Odile Schmitt - tél./ fax : 02 97 64 64 32 - Mail : crisla@ritimo.org
- Bretagne - St Brieuc - RESIA - www.resia.asso.fr
CDDP - 30, rue Brizeux - 22015 Saint Brieuc
Contact : Martine Hervé - tél. : 02 96 61 22 33 - Mail : resia@ritimo.org
- Centre - Touraine - Confédération Paysanne
19 rue Jean Perrin - 37170 Chambry-lès-Tours
Contact : Virginie Vielle - tél. : 02 47 28 52 16 - fax : 02 47 27 68 63 - Mail : conf37@free.fr
- Franche-Comté - RECIDEV - www.recidev.org
3, avenue du Parc - 25000 Besançon
Contact : Fabien Gauthier - tél. : 03 81 41 05 87 - fax : 03 81 51 84 60 - Mail : contact@recidev.org
- Ile-de-France - Paris - Association Starting-Block
23, rue des Balkans - 75020 Paris
Contact : Florence Mourlon - tél. : 01 53 26 79 25 - fax : 01 53 26 78 07 - Mail : florence@starting-block.org
- Ile-de-France - Rambouillet - Bergerie nationale - www.bergerie-nationale.educagri.fr
Secteur animation - Parc du Château - 78120 Rambouillet
Contact : Frédéric Drieux - tél. : 01 61 08 68 67 - fax : 01 61 08 68 93 - Mail : frederic.drieux@educagri.fr
- Languedoc-Roussillon - Association LAFI BALA
LPA "La Frondaie" - Honoré de Balzac - 7, avenue e la Galine BP 47 - 34172 Castelnau-le-Lez
Contacts : Marie Youakim/ Charles Marcos - tél. : 04 67 79 27 67 - fax : 04 99 58 36 59
Mail : charles.marcos@educagri.fr et antoine.porte@educagri.fr
- Limousin - Limoges - Maisons des Droits de l'Homme
37, rue Frédéric Mistral - 87000 Limoges
Contact : Guillaume Bertrand - tél. 05 55 35 81 24 - fax : 05 55 35 01 64 - Mail : mdh.limoges@free.fr
- Midi Pyrénées - Toulouse - CROSI
1, rue Jouxte Aigues - 31000 Toulouse
Contact : Jacques Mazerat - Mail : jacques.mazerat@laposte.net
- Nord-Pas de Calais - Association CAP Humanitaire
75, rue du Chevalier Français - 59000 Lille
Contact : Emilie Nganguia - tél. : 03 20 53 20 64 - fax : 03 20 49 04 48 - Mail : caphumanitaire@nordnet.fr
- Pays de la Loire - Nantes - Maison des citoyens du monde
8, rue Lekain - 44000 Nantes
Contact : Agnès Chek - tél. : 02 40 69 40 17 - Mail : mcm.nantes2@wanadoo.fr
- Poitou-Charentes - DRAF - SRFD
20, rue de la Providence - BP 537 - 86020 Poitiers cedex
Contact : Geneviève Guillot - tél. : 05 49 03 11 62 - Mail: genevieve.guillot@educagri.fr
- Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marseille - CODES
C/o CDATM-RITIMO - 8 rue Barbaroux - 13001 Marseille
Contact : Françoise Cabané - tél. : 04 91 47 69 17 - fax : 04 91 47 69 17 - Mail : coll.codes@free.fr
- Provence-Alpes-Côte d'Azur - Briançon - Artisans du Monde
29, rue St Claude - Le Pinet - 05100 Puy-Saint-Pierre
Contact : Marie-France Franqueville - tél. : 04 92 21 06 44 - Mail : afmq@wanadoo.fr
- Rhône-Alpes - Agronomes et Vétérinaires sans frontières (AVSF)
58, rue Raulin - 69361 Lyon cedex 07
Contact : Carline Mainenti - tél. : 04 78 69 67 87 - fax : 04 78 69 79 56 - Mail : c.maintenti@avsf.org